

**PROCÈS-VERBAL**  
**COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

**Lieu : NH Brussels Carrefour de l'Europe**

(Rue du Marché aux Herbes - Grasmarkt Straat, 110. Bruxelles)

**Jeudi 16 octobre 2025**

**13h30 – 16h00 CEST**

Président : Iván López Van der Veen

Vice-président.e.s : Vanya Vulperhorst, Julio Morón et Marc Ghiglia

Rapporteur.e.s (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

**1. Bienvenue du Président**

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs, ainsi qu'au reste des experts invités.

Puis il annonce les délégations de vote (au besoin) reçues des membres absents ayant donné leur procuration à d'autres membres présents :

<b>Membres de l'AG qui n'ont pu être présents :</b>	<b>Ils ont donné leur procuration à :</b>
Iris Ziegler Seas at Risk	Vanya Vulperhorst OCEANA
Raúl García WWF	Vanya Vulperhorst OCEANA
Javier Garat CEPESCA	Edelmiro Ulloa OPNAPA
Julio Morón CEPESCA	Edelmiro Ulloa OPNAPA
Tim Heddema Dutch Pelagic Fisheries Association	Aivaras Labanauskas LLDFA
Emil Remisz NAPO	Aivaras Labanauskas LLDFA
Julien Daudu EJF	Béatrice Gorez CFFA-CAPE

Le Président annonce que le quorum nécessaire des membres présents et représentés pour la prise de décisions (la moitié plus un sur un total de 23 membres) est réuni.

La liste complète des personnes présentes est disponible à l'**ANNEXE I** de ce procès-verbal.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans modifications ni commentaires.

## **3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif (Vigo, 13 mai 2025)**

Le procès-verbal de la précédente réunion du Comité exécutif, tenue au port de Vigo le 13 mai 2025, est adopté sans commentaires ni modifications.

## **4. Présentation de l'examen de performance du LDAC (BG Sea Consulting)**

M. Benoît Guérin, de BG Sea Consulting, présente les résultats et recommandations du deuxième examen de performance du LDAC, pour le quinquennat 2020-2025, qui vient d'être achevé et dont la publication est prévue pour le mois de novembre.

Le contenu de la présentation peut être consulté en suivant ce lien :

<https://ldac.eu/images/i/LDAC2ndPerfoReview-ExCom16October-BenoitGuerin.pdf>

L'équipe du secrétariat du LDAC travaille actuellement sur la version finale et corrigée, ainsi que sur la conception et la mise en page de l'examen de performance. L'action suivante est donc accordée.

**ACTION : Le rapport final contenant le deuxième examen de performance du LDAC sera publié sur le site Internet du Conseil consultatif avant la fin du mois de novembre, et il sera distribué aux membres du LDAC, à la DG MARE et au reste des Conseils Consultatifs suffisamment à l'avance<sup>1</sup>. Il sera présenté lors de la réunion Inter-CC prévue pour le 18 novembre 2025.**

## **5. Questions administratives et procédurales. Rapports du Secrétariat :**

### **5.1- Proposition d'augmentation de la cotisation d'adhésion pour les membres du LDAC pour l'exercice fiscal allant du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027 et les exercices suivants**

Par manque de temps puisque la nature du point 5.3 exige de le traiter en priorité, il est convenu d'aborder cette question lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, qui devrait avoir lieu début 2026.

---

<sup>1</sup> La version finale de l'examen de performance pour la période 2020-2025 est publiée et disponible à la consultation en suivant ce lien : <https://ldac.eu/images/LDAC PERFORMANCE REVIEW 2020-2025 FINAL.pdf>

## 5.2- Convocations de collaboration du LDAC à des projets européens

Par manque de temps puisque la nature du point 5.3 exige de le traiter en priorité, il est convenu d'aborder cette question lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, qui devrait avoir lieu début 2026.

## 5.3- Propositions visant à assouplir les procédures de consultation officielles et officieuses :

### - Création formelle d'un « Comité de gestion/direction » (président)

Le Président, M. Iván López, explique l'importance d'inclure dans les statuts un nouvel article spécifiquement consacré à la définition de la composition, de la mission et du fonctionnement d'un « Comité de direction ». Ce Comité existe déjà en pratique et se compose des Président.e.s et Vice-président.e.s du Comité exécutif et des Groupes de travail, avec la participation et en présence du Secrétariat du LDAC, qui agit également comme organe de convocation, organisation et coordination. Le Comité opère de manière officieuse depuis déjà deux ans, à travers des réunions périodiques (tous les quinze jours ou tous les mois), mais il est nécessaire de mettre les choses par écrit dans les statuts pour reconnaissance officielle et légitimité en matière décisionnelle, sur la base d'un cadre de mandat défini.

Sur accord unanime des personnes présentes, **il est convenu d'approuver ce « Comité de direction » qui opère déjà en pratique. Lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, le Secrétariat proposera un texte qui en décrira la composition et les fonctions. Le cas échéant, il sera soumis à l'approbation formelle du Comité exécutif pour ratification ultérieure par l'Assemblée Générale au mois de mai 2026.**

**Le Secrétariat s'occupera des démarches nécessaires pour la modification officielle des statuts et pouvoir les inscrire au Registre espagnol des associations.**

### - Procédures de consultation par écrit (ONG)

Mme. Vanya Vulperhorst (OCEANA) suggère d'améliorer les procédures de consultation par écrit relatives aux projets de recommandations ou projets d'avis à adopter, dans lesquels de multiples changements sont introduits et dont diverses versions circulent au fil du temps, surtout lorsque les délais sont courts. Mme. Vulperhorst, consciente des difficultés que cela entraîne dans la pratique, prie le Secrétariat d'expliquer plus clairement et de détailler aux membres la nature et la situation de tous les changements apportés entre les différentes versions.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, répond que pour les cas où il existe de multiples versions d'un document techniquement complexe, le plus adéquat consisterait à organiser une ou plusieurs réunions du groupe de réflexion qui permettrait d'analyser les changements importants à introduire, en invoquant les services d'interprétation opportuns lorsque les membres en feraient la demande ou que cela serait objectivement nécessaire.

Le Président, M. Iván López, est d'accord avec le Secrétaire mais estime important que les membres tentent d'envoyer, dans la mesure du possible, leurs commentaires

suffisamment à l'avance, sans attendre le dernier jour du délai imparti pour approbation. Enfin, il invite tous les membres à lire attentivement les projets finaux partagés pour approbation, et à ne pas seulement s'arrêter sur les modifications surlignées en jaune afin d'éviter les malentendus ou les erreurs au moment de manifester accords et consentements ; et ce, toujours dans le respect des délais impartis.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) souligne l'importance d'éviter, autant que faire se peut, les débats techniques et échanges d'opinions conflictuels par e-mail, qui donnent lieu à de nombreux malentendus au niveau de l'interprétation et du ton employé. Elle appuie donc les propos du Président et du Secrétaire par rapport à l'importance de lire les documents en intégralité et de convoquer des groupes de réflexion entre les intéressés pour analyser conjointement le contenu et les changements soumis.

Par rapport à une éventuelle rectification d'un paragraphe de l'avis déjà approuvé concernant la réunion ICCAT, sollicitée par certaines ONG (OCEANA, PEW, WWF et EJF), après un débat entre divers membres campés sur des positions éloignées, une décision est finalement prise. **ACCORD :**

- **Conserver en intégralité le texte de l'avis relatif à l'ICCAT sans modifications ni amendements, le laissant tel qu'il a été approuvé au moment où il l'a été, pour éviter de créer un précédent par rapport à de futurs avis ou documents à approuver. En effet, l'introduction de changements a posteriori supposerait de facto une sorte de clause d'exclusion ou « opt out ». De plus, la responsabilité des membres est invoquée en ce qui concerne la révision des versions définitives des projets de documents, avant leur approbation.**

M. Luis Vicente (ADAPI) demande de préciser dans le procès-verbal que le secrétariat du LDAC ne doit pas être tenu pour responsable de cet incident car il s'agit d'une responsabilité partagée entre tous les membres du LDAC.

#### **5.4- Proposition de collaboration avec la fondation Ecoafrik**

Par manque de temps puisque la nature du point 5.3 exige de le traiter en priorité, il est convenu d'aborder cette question lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, qui devrait avoir lieu début 2026. Des excuses sont présentées à Mme. Ana Ramos pour ce changement de dernière minute.

#### **5.5- Décision des membres au sujet des points précédents**

Les membres conviennent d'engager les actions citées au point 5.3 et le report des points 5.1, 5.2 et 5.4 de cet ordre du jour à la prochaine réunion du Comité exécutif qui aura lieu à Madrid au début 2026.

## **6. Révision à mi-parcours du travail du LDAC au cours de l'exercice 19**

### **6.1. Suivi du programme de travail**

Il est convenu de traiter cette question lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

### **6.2. Proposition de réunions supplémentaires imprévues : Dialogue du LDAC avec la DG MARE concernant la stratégie d'action extérieure en matière de pêche et conférence de haut niveau au sujet des accords de pêche durable**

Le Secrétaire exécutif, M. Alexandre Rodríguez, annonce qu'une réunion devrait avoir lieu entre le LDAC et la DG MARE au sujet de la stratégie de l'UE pour ce qui est de l'action extérieure en matière de pêche, afin que le débat puisse prendre directement place entre les membres de manière plus approfondie, et directement avec les représentants de la CE. Cette rencontre aura probablement lieu à la mi-janvier 2026 ou à la fin de ce même mois. Dès que le secrétariat en aura confirmation, il préviendra tous les membres.

Par ailleurs, M. Carlos Alderete, Directeur général de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie bleue du gouvernement autonome d'Andalousie (Espagne) explique avoir soumis au Secrétariat une proposition de financement, aux côtés d'autres sponsors, pour l'organisation par le LDAC d'un événement consacré à la nouvelle génération d'accords de partenariat pour une pêche durable (APPD) au Parlement européen à Bruxelles. Cet événement devrait pouvoir prendre place à la fin du mois de février ou au mois de mars 2026.

Par rapport à la fixation des dates, du programme, des invités et sponsors de cet événement, le secrétariat du LDAC sera prochainement convoqué à prendre part au comité organisateur.

Suite à l'intérêt et à l'approbation des membres par rapport à cette initiative a priori, les **ACTIONS** suivantes sont accordées :

**- Le Secrétariat restera en contact avec M. Alderete et les membres du comité organisateur pour la préparation de cet événement. Les membres du Comité exécutif seront ponctuellement informés des nouveautés à cet égard, et de la réunion du mois de janvier.**

**- Dès que les dates seront connues et que l'agenda aura été dressé, une lettre sera envoyée à la Présidence, aux porte-paroles et aux membres de la Commission de la pêche du Parlement Européen, au cabinet du Commissaire à la pêche et aux affaires maritimes, aux représentants du Conseil (EM) et au personnel de la DG MARE pour les informer de cet événement. Le Comité économique et social (CESE) sera également contacté pour envisager la réservation d'une salle à son siège pour y tenir la réunion.**

### **6.3. Demande d'adoption des documents de travail et de conseil en attente du LDAC**

Le Secrétariat explique l'état d'avancement des projets d'avis en attente d'adoption par le Comité exécutif, qui ont été préalablement partagés via courrier électronique et dont la procédure de consultation visant à apporter des commentaires écrits est achevée. **Il est ainsi convenu à l'unanimité d'approuver les quatre avis indiqués ci-dessous pour envoi à la CE.**

- **Avis du LDAC « Vers une nouvelle génération d'Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) »**
- **Avis du LDAC « Favoriser la durabilité au sein des sociétés mixtes de pêche liées à l'UE »**
- **Avis du LDC : « Recommandations en vue de la 22<sup>ème</sup> session régulière de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC22) »**
- **Avis du LDAC : « Recommandations en vue de la 44<sup>ème</sup> réunion annuelle de la NEAFC/CPANE »**

### **7. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité exécutif et CLÔTURE.**

Le Président, M. Iván López, suggère d'étudier de nouveaux lieux alternatifs à Bruxelles pour les réunions des groupes de travail du mois de mars, en vue de réduire les frais logistiques y afférents.

Il est convenu que la prochaine réunion du Comité exécutif aura lieu à la mi-janvier ou fin janvier, à Madrid.

Puis il annonce que les réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif du mois de mai 2026 auront lieu aux Pays-Bas. Le lieu exact et la date seront prochainement confirmés, de même que le calendrier du premier quadrimestre de 2026.

Puis il lève la séance en remerciant les membres pour leur venue et leur participation, l'équipe des interprètes et les ingénieurs du son pour leur travail et le Secrétariat pour l'organisation et le bon fonctionnement de l'événement, sans oublier le travail préparatoire de documentation réalisé.

**La séance est levée.**

**ANNEXE I : Liste des personnes présentes**

**Comité exécutif**

**Conseil consultatif de pêche lointaine**

**Bruxelles, le 16 octobre 2025 - 13h30 - 16h00**

**Membres**

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA (Espagne)
2. Vanya Vulperhorst. OCEANA (Union européenne)
3. Marc Ghiglia. UAPF/CNPMEM (France)
4. Michel Goujon. ORTHONGEL (France)
5. Xavier Leduc. UAPF (France)
6. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association (Lituanie)
7. Luis Vicente. ADAPI (Portugal)
8. Despina Symons. EBCD (Union européenne)
9. Francisco Mari. BFW (Allemagne)
10. Edelmiro Ulloa. OPNAPA / OPP3/ ACEMIX / AGARBA (Espagne)
11. Juan Manuel Trujillo. ETF (Union européenne)

**Président.e.s et Vice-président.e.s des Groupes de travail**

12. Anne-France Mattlet. EUROPÊCHE (Présidente GT1)
13. Ignacio Fresco. OCEANA (Vice-président GT1)
14. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE (Présidente GT4)
15. Julien Daudu. EJF (Président GT5)
16. Daniel Voces. EUROPÊCHE (Vice-Président GT5)

**Observateurs**

17. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
18. Benoît Guérin. BG SEA CONSULTING (Zoom)
19. Ana Ramos. Ecoafrik (Zoom)
20. Christine Xu. Aquatic Life Institute
21. Yago Rosado. OCEANA
22. Margot Angibaud. EUROPÊCHE

**Secrétariat du LDAC**

23. Alexandre Rodríguez. LDAC
24. Manuela Iglesias. LDAC
25. Marta de Lucas. LDAC (Zoom)